



VILLE DE
RIXHEIM

(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Centre

Gymnase Saint Jean – Vendredi 6 juin 2014

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Jean KIMMICH, Adjoint au Maire ;
- M. Philippe WOLFF, Adjoint au Maire ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué.

Assistaient en outre à la séance :

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Emile FATH, Vice-Président du Conseil des Aînés ;
- Mme Martine WEHRLE, Directrice générale des services ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet ;
- M. Francis MICODI, pour le journal l'Alsace.

Nombre de participants :

Environ 50 personnes présentes au début de la séance.

Ordre du jour :

1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau ;
2. Rythmes scolaires ;
3. Entrée de ville rue de Habsheim ;
4. Appel à candidature 3CGP ;
5. Infos travaux rue de Mulhouse ;
6. Travaux de voirie rue de Soultz ;
7. Suivi chantier tennis ;
8. Antennes relais.

Début de la séance : 20H

M. le Maire salue les participants et les remercie de s'être déplacés en dépit des températures élevées. Par ailleurs, il remercie également les habitants pour leur confiance, renouvelée à l'occasion des élections municipales.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour à l'assemblée et procède à sa liquidation.

1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau

Le point du nettoyage et du renouvellement des conduites d'eau est abordé. M. le Maire montre à l'assemblée des échantillons d'eau rouillée, que l'on retrouve de façon épisodique. Cela peut s'expliquer à l'occasion des chantiers. Mais cela peut également être dû à un autre phénomène qui a récemment été analysé. M. le Maire rappelle que la Ville de Rixheim est passée à l'eau de la Doller au 1^{er} janvier 2011. La chloration a été cessée en novembre 2013, et l'eau vient directement des connexions réalisées à Ile-Napoléon, Entremont et rue de Riedisheim. Du fait de l'arrêt de la chloration, il y a eu une diminution du pH, mais ce n'était pas le principal facteur. Il a été découvert que de très nombreuses conduites rixheimaises sont dans un état de vétusté avancée. Pendant 25 ans, il n'y a eu que très peu de travaux ce qui a laissé une partie du réseau dans un état quelquefois d'importante dégradation.

Dans la première partie du mandat, plus de 6 Km de conduites ont été remplacés. Mais il reste de nombreuses rues dans lesquelles le réseau est ancien et parfois vétuste. Lorsque la connexion directe a été réalisée au réseau de Mulhouse, le sens de circulation de l'eau a été changé. Cela emporte que lorsque l'on prend une conduite en coupe transversale, on remarque qu'à l'intérieur se trouvent des cloques de rouille qui garnissent presque la totalité de l'intérieur du tuyau.

En raison du changement de sens de circulation de l'eau, la couche de rouille se décolle et cause donc le phénomène d'eau rouillée.

Pour limiter le phénomène, il y a d'abord la solution de renouvellement des conduites. Toutefois, il sera impossible de le faire en quelques mois, ni même en quelques années en raison de l'importance des coûts ainsi engendrés. L'entretien aurait dû être continu et phasé pour éviter que certaines conduites ne se retrouvent dans un état particulièrement mauvais.

Par conséquent, la décision a été prise de faire un nettoyage d'ensemble du réseau. Des brosses mécaniques sont introduites dans les tuyaux avec de la diffusion d'eau à haute pression. Un marché public sera lancé pour le faire. Cela permettra d'enlever l'oxyde de fer qui se trouve dans les conduites. Cela risquera de causer encore davantage de désagréments. Une information complète sera faite à l'attention des riverains. M. le Maire souhaite que le problème soit réglé au plus vite.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée que l'eau reste potable. M. le Maire donne lecture de l'analyse d'eau réalisée par l'ARS, datée du 22 mai 2014 et donne des explications sur les conclusions sanitaires de l'analyse.

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Eau douce, éloignée de l'équilibre calco-carbonique, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Le matin ou après quelques jours d'absence, il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. L'absence de canalisation en plomb dans les parties privatives des réseaux doit être vérifiée.

Un riverain demande si des filtres sont nécessaires, pour bloquer le fer. M. le Maire répond que ces dispositifs ne sont pas efficaces contre le fer. En principe, le seul moyen d'y remédier est une purge.

Un riverain demande qui aura la charge des frais pour les opérations de nettoyage. M. le Maire informe qu'il s'agit d'une somme de 100 000 €, prise en charge pour moitié par le Syndicat d'eau de Habsheim et environs et par le Service des eaux de la Ville de Mulhouse.

2. Rythmes scolaires

M. le Maire donne lecture des horaires qui seront applicables dans chacun des groupes scolaires de la Ville, plus particulièrement ceux du Centre. Un bref historique de la réforme est donné à l'assemblée. De plus, M. le Maire précise que si les modalités de la réforme n'avaient pas été décidées en concertation avec les parents d'élèves, elles auraient pu être imposées par le Recteur d'académie sans contrôle de la part de la Ville. C'est pourquoi il était préférable d'organiser l'application de la réforme en amont.

M. le Maire donne ensuite lecture des horaires après la réforme d'abord pour les maternelles puis pour les primaires.

Un riverain signale que chaque ville adapte la réforme dans ses propres murs, qu'il n'y a pas de coordination entre les différentes communes de m2A, que les enfants sont les perdants de l'application de la réforme. M. le Maire partage cette conviction et rappelle que la réforme est imposée.

Il explique qu'une uniformisation de l'ensemble des horaires aurait eu des conséquences délétères. M. le Maire rappelle par exemple qu'à Illzach aucune école n'a les mêmes horaires. Il précise que dans le cas où les écoles primaires et maternelles ne sont pas sur le même site, comme à Entremont, il n'est pas possible d'avoir les mêmes horaires car il serait impossible pour les parents d'emmener deux enfants en même temps sur deux sites différents.

M. le Maire estime que la réforme malheureusement ne fait que des mécontents. Un riverain, néanmoins, signale que la réforme lui convient. M. le Maire le remercie pour sa compréhension.

Ensuite, M. le Maire reprend l'historique de la réforme et les raisons de son maintien. Il déclare ensuite que les pouvoirs publics manquent de pragmatisme et de flexibilité. M. Wolff donne quelques précisions pratiques sur les évolutions de la gestion du temps périscolaire et les conséquences positives sur le temps des enfants.

Un riverain demande pourquoi Habsheim permet d'arrêter l'école à 15H15 et que Rixheim n'en est pas capable. M. le Maire rétorque que la réponse est simple : la commune fait payer les parents. Or à Rixheim, la réforme est faite à coût constant.

Un autre riverain estime que les enfants ont davantage de temps pour manger et digérer, ce qu'il pense bénéfique pour eux.

3. Entrée de Ville

M. le Maire informe ensuite l'assemblée de l'ébauche de projet d'entrée de ville, en l'occurrence par la rue de Habsheim. Les grandes lignes du projet sont décrites et l'implantation d'une reproduction de l'un des premiers avions qui a volé sur l'aérodrome de Rixheim, construit conjointement par l'aéro-club du Haut-Rhin et les services techniques de la Ville de Rixheim. Il s'agissait d'un avion de marque Aviatik, conçu par le créateur de la marque Boeing.

4. Appel à candidature 3CGP

M. le Maire rappelle le rôle de la 3CGP et invite les personnes intéressées à se porter candidates pour en faire partie en écrivant à la Mairie. 5 personnes seront tirées au sort parmi l'ensemble des candidats.

5. Travaux rue de Mulhouse

M. le Maire explique que la route sera réaménagée et améliorée, les travaux débiteront par le changement des conduites d'eau, qui sont vétustes. Par ailleurs, en termes de sécurité, la rue n'est pas aux normes, tant pour les piétons que pour les cyclistes car il n'y a quasiment pas de trottoirs.

Une future piste cyclable venant de Riedisheim longera toute la rue de Mulhouse. M. le Maire rappelle donc que le temps des travaux va bientôt recommencer et qu'il conviendra donc de s'organiser, car la voie qui sera rénovée est longue. Les travaux devraient durer de fin 2014 à fin 2015 et il est précisé que la rue ne sera pas fermée à la circulation publique.

Un riverain demande s'il est possible de passer par Entremont, M. le Maire répond que cela est bien sûr possible. Quoi qu'il en soit, il est hors de question de fermer de manière concomitante plusieurs axes de circulation car cela aboutirait à de trop grands désagréments pour les usagers de la route.

6. Travaux rue de Soultz

M. le Maire annonce que la rue de Soultz et le bas de la rue Bellevue seront refaits. Des réunions spécifiques avec les riverains ont déjà eu lieu et M. PISZEWSKI précise que les travaux débiteront à l'automne.

7. ASER Tennis

M. le Maire explique quelle a été la démarche qui a mené à la décision de rénovation. La structure du bâtiment était en particulièrement mauvais état et un expert a recommandé de la fermer. Des changements et réparations sur la structure auraient coûté autour de 500 000 €. Alors que la rénovation complète du bâtiment coûterait autour de 700 000 €. Dans une optique de durabilité et d'investissement, la décision de rénovation complète a été prise. Les travaux devraient débiter au mois de juillet/août.

Le nouveau bâtiment sera bien isolé avec un système de double coque pour limiter les dégâts dus à l'humidité. L'objectif est que les travaux soient achevés pour la prochaine saison.

Un participant demande combien de personnes s'entraînent dans ce bâtiment. M. le Maire rappelle qu'il y a environ 400 membres inscrits à l'ASER. S'ensuit un débat sur l'opportunité de la dépense par rapport au nombre d'usagers. Pour la comparaison, M. le Maire rappelle que la rénovation de l'EHPAD aura coûté 13 M€, alors que l'infrastructure ne profite pas à un nombre élevé de personnes.

8. Antennes relais

M. le Maire aborde le dernier sujet à l'ordre du jour et fait un rappel des démarches suivies par la municipalité en matière de mesure d'ondes électromagnétiques. S'ensuit un historique sur l'installation d'antennes sous le clocher de l'église, qui aujourd'hui sont au nombre de 12.

Afin d'offrir une solution alternative, des études ont été menées, quand bien même les mesures réalisées sont largement en-deçà des normes maximales obligatoires.

Le diaporama réalisé par les opérateurs est présenté. L'idée était d'éloigner au maximum les antennes relais des habitations afin d'éviter tout effet délétère. Le diaporama de présentation est diffusé et les différents points abordés et expliqués.

Les avantages et inconvénients sont évoqués. Avant d'ouvrir le débat, M. le Maire dit être favorable à la solution du pylône de 35 m de couleur rouge et blanche dans les collines, mais que cela gâchera le paysage. De plus, plus le téléphone est éloigné de l'antenne relais, plus le signal émis par le terminal téléphonique est fort et donc nocif. Or, un pylône plus éloigné nécessitera que le téléphone travaille davantage pour capter un signal. Si l'on éloigne les antennes, il sera nécessaire d'utiliser davantage les oreillettes et autres kits mains libres. La ville est aujourd'hui prête à faire ce montage, et à opter pour la solution de l'antenne dans les collines.

Une riveraine demande si des ondes seraient toujours présentes sur Rixheim. M. le Maire répond par l'affirmative. Un riverain demande ce qu'il adviendra si la zone aujourd'hui non construite devient constructible. M. le Maire rappelle les engagements électoraux de Rixheim Vivre ensemble qui sont notamment de ne pas construire au niveau des collines et des forêts.

M. Wolff précise que la tendance est plutôt à la limitation de l'urbanisation car la consommation d'espace foncier est, à l'heure actuelle, très importante.

Un riverain signale que des bâtiments se trouvent à proximité de la future antenne. Il s'agit de baraquements non habités. S'ensuit une discussion sur la localisation exacte de l'antenne. Elle n'est pas précisément et définitivement déterminée à ce jour.

Un riverain signale que l'antenne de Habsheim occupe une surface d'environ 20 m², ce qui est relativement restreint.

Un autre riverain demande pourquoi il n'est pas envisagé de mettre en place plusieurs antennes. M. le Maire répond que les opérateurs l'ont écarté pour éviter de multiplier les sites et, par conséquent les coûts. S'ensuit un débat sur les lieux d'implantation les plus propices.

Il est demandé si l'éloignement de l'antenne par rapport au pylône augmente l'intensité des ondes. Il est répondu que c'est essentiellement le terminal qui produit davantage d'ondes électromagnétiques pour capter mieux le signal des antennes.

Il est possible de camoufler les antennes de telle sorte qu'elles ressemblent à des arbres. Toutefois les opérateurs ont précisé qu'un « arbre » ne peut accueillir qu'une antenne et que ces dispositifs vieillissent très mal. M. le Maire précise que ce sont les opérateurs qui financent l'implantation du pylône. Un riverain demande s'il est possible de végétaliser la base du pylône. M. le Maire répond que la cime du pylône demeurera visible.

Un riverain demande ce qu'il y a de plus nocif : la proximité avec le téléphone ou bien l'exposition à l'antenne téléphonique. Force est de constater que la proximité avec le téléphone l'est davantage. M. le Maire estime que la solution du pylône est inesthétique et ne règle pas tous les problèmes mais permet de minimiser l'exposition, notamment celle des riverains les plus proches. Cela mérite donc d'être exploré. Par ailleurs, il semblerait que pour l'avenir, la solution du pylône n'est pas totalement inintéressante.

M. Wolff demande si la mutualisation des antennes ne peut pas être explorée. M. Kimmich répond que les opérateurs ont déjà commencé à explorer ces pistes. Il rappelle également que si une antenne fait moins de 12 m, elle peut être implantée sur une propriété privée, même un jardin. Un riverain demande ce qu'il advient des riverains se trouvant près des autres antennes. M. le Maire l'informe que les autres antennes sont moins puissantes et situées assez loin des habitations : en zones industrielles, près de la voie ferrée... Celles-ci n'ont pas vocation à disparaître pour le moment.

Les opérateurs s'acquittent actuellement d'un loyer pour la mise à disposition du clocher de l'église. Pour le pylône, les opérateurs en supporteront le coût, et le propriétaire du foncier pourra soit vendre à la collectivité ou aux opérateurs ou bien le louer. S'il n'y a pas de propriétaire qui accepte, la solution du pylône ne pourra être mise en œuvre.

Un riverain demande la publication des emplacements des antennes. M. le Maire répond que ce sont des données publiques, un site internet dédié les recense. Diverses questions sur les risques des antennes sont posées. S'ensuit un vote

- **Favorables au pylône : 24 personnes**
- **Défavorables à cette hypothèse : 1 personne**

M. le Maire en prend acte avant de soumettre la question à la municipalité.

M. le Maire rappelle néanmoins que la faisabilité de cette hypothèse n'est pas acquise : il faudra modifier le PLU, dénoncer les contrats etc.

Questions et réponses

Un riverain demande ce qu'il en est du débit internet et des fournisseurs d'accès sur Rixheim. Il demande si le futur programme d'implantation permettra la concurrence. M. le Maire répond par

l'affirmative. Il y aura non seulement du très haut débit mais surtout de la fibre optique. Le maximum actuel sur Rixheim est de 30 Mbps. Pour l'avenir, il y aurait deux offres concurrentes pour l'aménagement. L'une est celle de Numéricâble et l'autre celle d'Orange. Numéricâble proposerait une technologie dite de « coaxial » et demanderait, pour ce faire à la Ville de participer. Orange, dans le cadre d'un appel à projet national, s'est engagé à mettre de la fibre jusqu'à l'habitation pour tous. Le débit est de 1 Gbps, contrairement à Numéricâble qui propose uniquement du 200 Mbps. Orange proposerait la gratuité de l'implantation. Orange planterait sa technologie d'ici 2020, Numéricâble dit pouvoir le faire très rapidement.

Pour des raisons économiques, la municipalité est plutôt favorable à l'offre d'Orange. Toutefois, bien que la fibre soit posée par Orange, cela n'exclut pas la possibilité qu'un autre opérateur utilise la fibre posée par Orange. Il n'y aura pas de travaux, c'est uniquement le contenu des fourreaux et gaines déjà implantées qui serait modifié. Un riverain demande s'il est possible d'en profiter pour enfouir les câbles aériens.

Un riverain signale des pavés qui se délitent Grand-Rue. M. le Maire dit l'avoir déjà signalé aux services techniques. Une autre problématique concernant un plot se trouvant rue des Bains est évoqué. Il avait été posé pour protéger la maison voisine car la gouttière avait été endommagée. Il est proposé de mieux matérialiser le plot.

M. le Maire annonce que les enrobés de la rue du cimetière, où l'effondrement avait eu lieu, devraient être rénovés.

Ensuite, il est question de la rue Basler. Suite à un revirement de la part des riverains qui n'acceptaient pas les restrictions de circulation, elle sera placée en zone de rencontre afin d'éviter que cela ne devienne une rue privative. Le Code de la route s'appliquera pour déterminer les responsabilités et le stationnement. L'accès à la rue de Mulhouse par la piste cyclable sera garanti dans un sens au moins. Une solution acceptable pour tous devra être trouvée. La voirie aux abords de la rue Basler sera refaite par le promoteur de l'ensemble immobilier à proximité.

La question de la gare et des aménagements à y réaliser est évoquée. La SNCF et la Région Alsace sont prêtes à le faire. Des projets affinés doivent encore être réalisés avant qu'ils ne puissent être présentés aux riverains et débattus.

Un riverain de la rue Zuber dénonce la circulation dans cette rue et l'attitude des participants aux mariages le samedi après-midi. Des gendarmes ont été agressés par les participants, du seul fait de leur présence. Un habitant confirme la véracité du propos, il a failli entrer en collision avec un quad qui avait pris un sens interdit.

M. le Maire estime que c'est intolérable et se demande que faire. La Ville a déjà fait signer aux futurs mariés une charte de bonne conduite, mais ce n'est visiblement pas suffisant. M. le Maire estime que deux ou trois gendarmes ne sont pas suffisants. Un participant propose de demander une caution aux futurs mariés. M. le Maire précise que cette pratique est interdite. Actuellement, la Ville travaille à plusieurs solutions, notamment des réaménagements de la rue Zuber et à terme à installer une caméra pour identifier les véhicules en infraction et les verbaliser *a posteriori*. M. le Maire se montre ferme, ces comportements doivent être sanctionnés mais il faut trouver le bon moyen pour le faire.

S'ensuit une discussion sur les modalités pratiques de sortie des cortèges nuptiaux.

M. Gilles GAULARD évoque la question des panneaux de signalisation à proximité de l'école du Centre et demande la mise en zone de convivialité d'une portion de rue entre la rue Leclerc et la rue des Prés. M. PISZEWSKI confirme que ce n'est pas le cas actuellement mais que c'est prévu. Une présence plus nombreuse de la Police Municipale est demandée. M. le Maire rappelle qu'elle est présente régulièrement et qu'il y a plusieurs groupes scolaires à couvrir.

Mme Tina NICO demande quand les sièges du cinéma de la passerelle seront remplacés ? M. le Maire rappelle que le crédit de 90 000 € demandé n'a pas été accepté pour le budget de l'année. Mme NICO estime que les associations sportives, telles que le tennis ou les footballeurs, sont privilégiées.

M. le Maire rappelle que 112 000 € sont versés pour le sport en fonctionnement pour Rixheim. La Passerelle, quant à elle, bénéficie tous les ans d'une subvention de 350 000 € pour la culture, à laquelle se rajoute le budget des autres associations plus les manifestations culturelles pour un total de 400 000 €. Il est également précisé que les coûts d'investissement ne sont à prendre en charge qu'une seule fois alors que les coûts de fonctionnement pour la culture se présentent tous les ans. Il est également rappelé que le chantier de relais culturel a coûté 12 M€ à la collectivité au début des années 2000.

M. André WISS donne ensuite lecture de l'un de ses poèmes, il est applaudi.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne congé aux participants en leur souhaitant une agréable soirée.

Fin de la séance à 22H30

Fait à Rixheim,
le 2 juillet 2014

Le Maire,



Olivier Becht
Olivier BECHT

